

PARTICULIERS



TARIFS DES PRINCIPAUX SERVICES & OPÉRATIONS DE VOTRE BANQUE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services

Abonnement à des services de banque à distance (Internet) CyberPlus gestion ⁽¹⁾	Gratuit
Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS par alerte reçue	0,25 €
Cotisation carte de paiement internationale (Visa Classic ou MasterCard) à débit immédiat par an	39,90 €
Cotisation carte de paiement internationale (Visa Classic ou MasterCard) à débit différé par an	49,50 €
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Visa Electron) par an	28,50 €
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale) par retrait, à partir du 4 ^{ème} retrait par mois	1,05 €
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA) : - en agence par virement - par Internet	4,60 € Gratuit
Paiement d'un prélèvement SEPA : - frais de mise en place d'un mandat de prélèvement - frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention par opération, avec un plafond de 80 euros par mois	8,00 €
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement SécuriPlus par an	25,20 €
Frais de tenue de compte par mois Soit pour information 24,00 euros par an	2,00 € ⁽²⁾

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes et sur Internet un extrait standard des tarifs.

⁽¹⁾ Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

⁽²⁾ Frais prélevés trimestriellement.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte	Gratuit
Aide au changement de domiciliations bancaires (Simplidom)	Gratuit
Liste de vos opérations récurrentes et automatiques	Gratuit
Clôture de compte de dépôt ou compte épargne (PEL, CEL, PEA...)	Gratuit
Transfert de compte vers une autre Banque Populaire	Gratuit
Transfert de compte épargne vers un autre établissement (CEL, PEL, PEP) par compte	76,95 €
Désolidarisation de compte-joint	30,00 €
Services Bancaires de Base (dans le cadre du Droit au Compte)	Gratuit

Pour en connaître le détail, consultez le guide tarifaire Particuliers en vigueur disponible en agence ou notre site Internet www.occitane.banquepopulaire.fr

Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base, en cas d'incident, les commissions d'intervention sont de 4,00 € par opération, plafonnées à 20,00 € par mois (5 opérations).

Relevés de compte

Relevé de compte électronique : - mensuel, par quinzaine, décadaire ou journalier - supplément si envoi en version électronique et version papier du même relevé par mois	Gratuit 3,00 €
Relevé de compte papier : - mensuel - par quinzaine par mois - décadaire par mois - journalier par mois	Gratuit 2,15 € 3,30 € 16,75 €
Édition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire Occitane	Gratuit
Carnet de bord papier, abonnement par an	14,50 €
Dates de valeur pour les chèques compensables en France : - chèque émis - remise de chèque(s) à l'encaissement - en compte de dépôt - en compte d'attente à l'encaissement	Jour* Jour+ 1 ouvré** Jour+ 10 ouvrés**

* Jour : date de comptabilisation au compte du client.

** Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi.

Prix en euros, exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

Tenue de compte de dépôt

- Frais de tenue de compte : - le 1^{er} compte par mois 2,00 €* - titulaires d'un abonnement CyberPlus gestion souscrit avant le 01/01/2016, dès le 1^{er} compte par mois 1,40 €* - jeunes jusqu'à 28 ans inclus, dès le 1^{er} compte Gratuit - titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité, de BASEO ou bénéficiaires du Droit au Compte, dès le 1^{er} compte Gratuit - le 2^{ème} compte (et au-delà) détenu(s) par un même client 100,00 € - Commission de suivi par trimestre Cette commission rémunère le suivi spécifique du risque et la gestion administrative et comptable des comptes, créditeurs ou débiteurs, en situation(s) particulière(s) : - comptes débiteurs plus de 70 jours en valeur dans le trimestre - comptes NPAI (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée) durant plus de 6 mois - comptes interdits bancaires à l'initiative d'une autre banque. - Frais de tenue de compte de dépôt inactif par an 30,00 €** (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)	
---	--

* Frais prélevés trimestriellement.

** Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

Services en agence

- Délivrance d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou IBAN (International Bank Account Number) Gratuit - Enregistrement d'un changement d'adresse Gratuit - Retrait en euros d'espèces au guichet de votre agence Gratuit - Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire) 18,30 € - Frais de recherche de documents (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement repris à l'article L133-1 du Code Monétaire et Financier) par document 9,60 € - Délivrance d'attestation par document 15,25 € - Frais de location de coffres : - petite taille par an 106,00 € - taille moyenne par an 150,00 € - grande taille par an 218,00 € - supplément pour paiement au guichet 24,90 € - Transmission du patrimoine : - succession transférée au sein de la Banque Populaire Occitane - minimum 21,00 € - maximum 151,00 € - succession transférée vers un autre établissement - minimum 41,00 € - maximum 753,00 €	
---	--

BANQUE À DISTANCE

Par Internet

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽¹⁾⁽²⁾ CyberPlus consultation CyberPlus gestion - Mise à disposition d'un Pass CyberPlus pour la sécurisation des opérations en ligne : - le 1^{er} lecteur Gratuit - remplacement de lecteur en cas de dysfonctionnement Gratuit - remplacement de lecteur en cas de perte, d'usage non conforme par le client ou demande de lecteur supplémentaire par lecteur 10,00 € - Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS par alerte reçue 0,25 €	
---	--

Par téléphone

- Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) par serveur vocal Tonalité Plus⁽¹⁾ composez le 0 892 892 992 Service 0,40 € / min + prix appel - Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) SMS+⁽¹⁾ envoyez un SMS au 6 11 10 (hors coût d'envoi d'un SMS) par SMS 0,35 €	
--	--

⁽¹⁾ Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

⁽²⁾ Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes

- Les cotisations des cartes de paiement et cartes débit-crédit bénéficient d'avantages tarifaires dans le cadre de la convention de relation AFFINEA.
- Les jeunes de 12 à 17 ans inclus bénéficient d'une réduction de 50% sur la cotisation de la carte Point Argent Plus.
- Les cartes de retrait, cartes de paiement et cartes débit-crédit bénéficient d'une réduction de 50% à partir de la 2^{ème} carte de même niveau sur le même compte.
- Le service e-Carte Bleue est disponible gratuitement avec les cartes Visa Electron, Classic, Classic Facelia, Premier, Premier Facelia, Platinum, Platinum Facelia et Infinite. Demandez-le à votre conseiller.

Carte de retrait (cotisation annuelle)

Cotisation carte Point Argent Plus à débit immédiat par an 28,50 €	
---	--

Cartes de paiement (cotisation annuelle)

- Cotisation carte Visa Electron NRJ à débit immédiat ✓ par an 35,70 € - Cotisation carte Visa Electron à débit immédiat ✓ par an 28,50 € - Cotisation carte Visa Classic NRJ à débit immédiat ou différé ✓ par an 47,10 € - Cotisation carte Internationale (Visa ou MasterCard) à débit immédiat ✓ par an 39,90 € - Cotisation carte Internationale (Visa ou MasterCard) à débit différé ✓ par an 49,50 € - Cotisation carte Visa Premier à débit immédiat ou différé ✓ par an 118,00 € - Cotisation carte Visa Platinum à débit immédiat ou différé ✓ par an 205,00 € - Cotisation carte Visa Infinite à débit immédiat ou différé ✓ par an 305,00 €	
--	--

Cartes débit-crédit (cotisation annuelle)

- Cotisation carte Visa Classic Facelia à débit immédiat ✓ par an 39,90 € - Cotisation carte Visa Classic Facelia à débit différé ✓ par an 49,50 € - Cotisation carte Visa Premier Facelia à débit immédiat ou différé ✓ par an 118,00 € - Cotisation carte Visa Platinum Facelia à débit immédiat ou différé ✓ par an 205,00 €	
--	--

✓ Cartes éligibles à la convention de relation AFFINEA

Services liés à la carte bancaire

- Service Cartego (tarif forfaitaire distinct de la cotisation annuelle de la carte bancaire et prélevé une fois par an ou à chaque changement de visuel) : - visuel du catalogue 7,20 € - visuel personnalisé 9,60 € - Réédition du code confidentiel de la carte 9,80 € - Refabrication de carte en cas d'usage non conforme par le client (détérioration, blocage puce par client...) 10,00 € - Création, remplacement de carte ou réédition de code confidentiel en urgence 23,80 € - Modification du plafond de retrait et/ou de paiement de la carte 8,00 € - Retrait en euros à un Distributeur Automatique de Billet (DAB) Banque Populaire et Point Argent Gratuit - Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque : - les 3 premiers retraits par mois et par carte Gratuit - à partir du 4^{ème} retrait dans le mois par retrait 1,05 € (gratuit pour les Visa Premier, Platinum et Infinite)	
---	--

Virements SEPA*

Réception d'un virement

Virement occasionnel ou permanent Gratuit	
---	--

Émission d'un virement

- Frais par virement occasionnel : - par Internet (avec CyberPlus gestion) Gratuit - au guichet de votre agence par virement externe** 4,60 € - Frais de mise en place d'un virement permanent Gratuit - Frais par virement permanent : - avec mise en place par Internet (avec CyberPlus gestion) Gratuit - avec mise en place au guichet de votre agence par virement externe** 1,10 € - modification ou annulation d'un virement permanent Gratuit - Virement urgent par virement 14,40 € - Demande d'annulation d'un virement SEPA après exécution (erreur client) 4,60 € - Demande de recherche de virement SEPA émis par demande 30,00 € - DuoPlus (organisation et gestion de trésorerie) par an 39,00 €	
--	--

DuoPlus bénéficie d'avantages tarifaires dans le cadre de la convention de relation AFFINEA.

* SEPA : Single Euro Payments Area

** Un virement externe est à destination d'un compte tenu dans un autre établissement bancaire.

Prélèvements SEPA / TIP*

› Frais de prélèvement :	
- frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	Gratuit
- frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
› Sélection de créanciers autorisés à prélever (Liste Blanche)	6,00 €
par créancier et par an	
› Sélection de créanciers non autorisés à prélever (Liste Noire)	6,00 €
par créancier et par an	
› Frais d'un titre interbancaire de paiement (TIP)	Gratuit
› Frais d'opposition sur prélèvement ou TIP avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)	Gratuit
› Frais d'opposition définitive à des prélèvements récurrents (retrait du consentement ou refus permanent)	23,40 €

* Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA.

Chèques

› Remise de chèque(s)	Gratuit
› Paiement d'un chèque	Gratuit
› Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
› Frais d'envoi de chéquier à domicile en courrier simple	1,25 €
› Frais d'envoi de chéquier 40 formules à domicile en recommandé	7,45 €
› Frais d'envoi de chéquier 60 formules à domicile en recommandé	9,10 €
› Frais d'émission d'un chèque de banque	12,00 €

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

AFFINEA, la convention personnalisée

Choisissez les produits et services qui vous conviennent et bénéficiez de remises progressives.

Une carte au choix parmi les cartes identifiées par le pictogramme  dans la partie VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT ci-contre.

avec l'assurance des moyens de paiements

- Assurance perte ou vol des moyens de paiement (SécuriPlus)



Des produits et services de la gestion quotidienne au choix :

pour en connaître le détail, consultez le guide tarifaire Particuliers en vigueur disponible en agence ou notre site Internet www.occitane.banquepopulaire.fr



Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives suivant le nombre de produits et services que vous souscrivez

3 produits ou services	▶ 10% de remise
4 produits ou services	▶ 12% de remise
5 (ou plus) produits ou services	▶ 15% de remise

Produits et services optionnels bénéficiant du même pourcentage de remise : pour en connaître le détail, consultez le guide tarifaire Particuliers en vigueur disponible en agence ou notre site Internet www.occitane.banquepopulaire.fr

Les remises s'appliquent à tous les produits de la convention.

La cotisation de votre convention AFFINEA est mensuelle.

Les avantages complémentaires

- › Réductions additionnelles, non cumulables entre elles, sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention :
 - 35% de réduction supplémentaire sur la convention pour les clients âgés de 16 à 25 ans inclus
 - 20% de réduction supplémentaire sur la convention pour les clients âgés de 26 à 28 ans inclus
 - 10% de réduction supplémentaire pour les clients ACEF, CASDEN ou collaborateurs d'une entreprise dont le CE est partenaire
- › Réductions additionnelles, et cumulables entre elles, sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention :
 - 5% de réduction supplémentaire sur chaque convention AFFINEA pour la souscription de deux conventions AFFINEA au sein d'un couple
 - 5% de réduction supplémentaire sur la convention AFFINEA pour les clients équipés d'une convention professionnelle Fréquence Agri, Fréquence Libérale ou Fréquence Pro

Convention NRJ Banque Pop'

› Cotisation avec carte Visa Electron NRJ à débit immédiat sans SécuriPlus	par mois	1,00 €
› Cotisation avec carte Visa Electron NRJ à débit immédiat et avec SécuriPlus	par mois	2,00 €

Ancienne gamme

Les conventions suivantes permettent de bénéficier d'une réduction tarifaire sur les produits et services qui les composent :

- › Gamme Équipage (Équipage, Maxi, Horizon...) -10% à -50%
- › Magic-Service -10%
- › Pass Pop -50%

Gamme des moyens de Paiement Alternatifs au chèque (GPA)

Pour les clients sans chéquier, votre Banque Populaire propose une gamme de moyens de paiement alternatifs.

- › BASEO (fin de commercialisation le 01/10/2014) par mois 3,50 €

Soit, pour information, 42,00 € par an

Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

Pour les clients en situation de fragilité bancaire, votre Banque Populaire propose une offre groupée de services spécifique de nature à limiter les frais en cas d'incident de paiement.

- › OCF par mois 3,00 €

Soit pour information 36,00 € par an

Produits et services inclus :

- La tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt
- 1 carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron
- Le dépôt ou le retrait d'espèces dans votre agence
- 4 virements mensuels SEPA, dont au moins 1 virement permanent
- Des paiements par prélèvements SEPA illimités
- 2 chèques de banque par mois
- Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (CyberPlus consultation)
- 1 système d'alertes sur le niveau du solde du compte
- La fourniture de relevés d'identité bancaire
- 1 changement d'adresse par an

Pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) ou de BASEO (GPA) :

- › Commission d'intervention :
 - par opération 4,00 €
 - plafond mensuel 20,00 €
- › Frais de rejet de prélèvement, virement, TIP ou télé-règlement pour défaut de provision
 - si montant de l'opération inférieur à 20,00 € montant de l'opération plafonné à 6,00 €
 - si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € 6,00 €*
 - plafond mensuel 30,00 €

* Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention

- › Par opération 8,00 €
- › Plafond mensuel (10 opérations) 80,00 €

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

Opérations particulières

- › Frais par avis à tiers détenteur 103,00 €
- › Frais par saisie attribution 103,00 €
- › Frais par opposition à tiers détenteur 103,00 €
- › Frais par opposition administrative 10% du montant de l'opposition maximum 103,00 €
- › Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé Gratuit

Incidents de paiement

Incidents liés au chèque

› Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
- montant inférieur ou égal à 50,00 €	22,00 € ⁽¹⁾
- montant supérieur à 50,00 €	42,00 € ⁽¹⁾
Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet (lettre Murcef), les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation, les frais de représentation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.	
› Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	18,00 €
Frais de gestion facturés pour toute lettre dont au moins un des chèques mentionnés est payé.	
› Chèque présenté et payé sur compte interdit bancaire	52,50 €
› Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	30,00 €
› Chèque impayé reçu pour autre motif que sans provision	16,25 €
› Remise chèque(s) sur compte clos ou erroné	6,35 €
› Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (le client)	par an 23,40 €
› Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (le client)	par an 23,40 €

Incidents liés aux autres moyens de paiement

› Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (y compris échéance de prêt) ⁽³⁾	
- montant inférieur à 20,00 €	montant de l'opération
- montant supérieur ou égal à 20,00 €	12,00 € ⁽¹⁾
› Frais de rejet d'un virement, d'un TIP ou d'un télévirement pour défaut de provision ⁽³⁾	
- montant inférieur à 20,00 €	montant de l'opération
- montant supérieur ou égal à 20,00 €	12,00 € ⁽¹⁾
› Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ⁽³⁾	
- montant inférieur à 20,00 €	montant de l'opération
- montant supérieur ou égal à 20,00 €	12,00 € ⁽¹⁾
Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation.	
› Frais de mise en attente d'un paiement ⁽²⁾	par opération 2,00 €
› SMS d'alerte de mise en attente d'un paiement	Gratuit
› Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative de la banque en cas d'usage abusif ou du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux dans la zone EEE ⁽³⁾	Gratuit
› Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	82,00 €
› Frais par virement occasionnel incomplet	10,25 €
› Réception d'un prélèvement ou Titre Interbancaire de Paiement impayé	10,25 €

⁽¹⁾ Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

⁽²⁾ Somme perçue au titre d'une opération se présentant sur un compte dont le paiement/rejet est mis en attente.

⁽³⁾ Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

Découvert non autorisé ou en dépassement

› Intérêts débiteurs hors commission d'intervention (se reporter à la rubrique « Irregularités et incidents »)	
- découvert journalier moyen inférieur à 400,00 €	22,00 € ⁽¹⁾
- découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400,00 €	montant forfaitaire trimestriel TBB ⁽²⁾ + 10,50 %

Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 1 000 € pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 18,50%, le TAEG⁽³⁾ ressort à 20,04%. Taux en vigueur au 3^{ème} trimestre 2015.

⁽¹⁾ Hors TAEG selon l'article R 313-4 du Code de la Consommation.

⁽²⁾ Taux de Base Bancaire de la Banque Populaire Occitane applicable au 1^{er} janvier 2016 : 8,00%. Ce taux est susceptible d'évolution.

⁽³⁾ TAEG indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R313-1 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

⁽⁴⁾ Taux plafond dit « Taux d'usure » calculé par la Banque de France pour la catégorie « Crédits de trésorerie aux particuliers » publié trimestriellement au Journal Officiel. Ce taux est disponible dans nos agences et sur notre site www.occitane.banquepopulaire.fr.

Crédits à la consommation

› Prêt personnel :	
- frais de dossier proportionnels au montant du prêt	1,00 %
- minimum	75,00 €
- maximum	200,00 €

Crédits immobiliers

› Prêt habitat :	
- frais de dossier proportionnels au montant du prêt	0,75 %
- minimum	200,00 €
- maximum	1000,00 €

Autres crédits

› Autres prêts :	
- frais de dossier proportionnels au montant du prêt	1,50 %
- minimum	305,00 €
- maximum	1500,00 €

Interventions sur dossier de prêt

› Frais d'avenant au contrat de prêt :	
- pourcentage du capital restant dû	0,50 %
- minimum	500,00 €
- maximum	1000,00 €
› Frais d'étude pour délégation du contrat d'assurance emprunteur	Gratuit
› Délégation de créance ou nantissement de contrat d'assurance-vie	285,00 €
› Nantissement valeurs mobilières, gage de compte d'instruments financiers	285,00 €
› Modification échéance prêt modulable	minimum 101,50 €
› Transfert de prêt d'un compte à un autre	32,50 €

Autres prestations

› Lettre d'information annuelle caution	par an et par client	30,00 €
› Modification date de prélèvement ou domiciliation d'échéance		32,50 €
› Délivrance d'attestation sur prêt	par document	15,25 €
› Demande de réédition de tableau d'amortissement	par document	15,25 €

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert

Le solde du compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

Autorisation de découvert convenue

› Autorisation temporaire (durée d'utilisation du découvert inférieure ou égale à 30 jours)	pour chaque autorisation	25,00 €
› Facilité Plus (gestion d'une autorisation de découvert personnalisée)	par an	30,00 €
› Intérêts débiteurs		
- découvert journalier moyen inférieur à 400,00 €	montant forfaitaire trimestriel	22,00 € ⁽¹⁾
- découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400,00 €	TBB ⁽²⁾ + 10,50 %	

Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global)⁽³⁾ est indiqué sur le relevé de compte de dépôt. Le cas échéant, ce taux est écarté pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽⁴⁾ en vigueur.

Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 1 000 € pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 18,50%, le TAEG⁽³⁾ ressort à 20,04%. Taux en vigueur au 3^{ème} trimestre 2015.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Placements financiers

› Droits et bons de souscription :		
- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,35 %
- avec un minimum du montant brut	par ordre exécuté	2,73 €
› Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif ou de PEA (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)		Application des droits de garde*

* Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

Gestion de patrimoine

› Relevé ISF	par an	25,00 €
› Bilan Patrimonial		Gratuit

ASSURANCES

Assurer vos moyens de paiement et vos appareils nomades

› SécuriPlus , cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement incluant vol ou bris accidentel du téléphone portable :		
- 1 assuré	par an	25,20 €
- 2 assurés (titulaire et co-titulaire)	par an	37,80 €
› Sécuri High-Tech , cotisation à une offre d'assurance pour vos appareils nomades hors téléphone portable :		
- formule solo	par an	36,00 €
- formule famille	par an	48,00 €

SécuriPlus et Sécuri High-Tech bénéficient d'avantages tarifaires dans le cadre de la convention de relation AFFINEA.

OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC L'ÉTRANGER

Forfait Mobilité Internationale

› Offre mobilité carte (à partir de 16 ans)	par mois	11,00 €
Offre d'une durée de 3 mois minimum permettant la prise en charge des frais liés à l'ensemble de vos opérations par carte bancaire à l'international (hors commission de change).		
› Offre mobilité virement (à partir de 16 ans)	par mois	11,00 €
Offre d'une durée de 3 mois minimum permettant la prise en charge des frais d'un virement par mois émis en euros ou en devises par Internet avec CyberPlus gestion (hors commission de change).		

Chèques de voyage et achat de devises

› Encaissement de chèques de voyage American Express :		
- clients Banque Populaire Occitane :		
- transaction inférieure à 100,00 €	par opération	3,00 €
- transaction supérieure ou égale à 100,00 €		Gratuit
- non-clients Banque Populaire Occitane		1,00%**
- avec un minimum de	par opération	8,00 €
› Achat et vente de billets de banque étrangers :		
- clients Banque Populaire Occitane :		
- transaction inférieure à 100,00 €	par opération	3,00 €
- transaction supérieure ou égale à 100,00 €		Gratuit
- non-clients Banque Populaire Occitane	par opération	8,00 €

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

Opérations par carte bancaire

› Paiement par carte bancaire en devises (hors euros)		2,50%**
› Retrait d'espèces à un distributeur en devises :		
- commission fixe	par retrait	3,00 €
- commission proportionnelle au montant du retrait		2,50%**
› Retrait au guichet :		
- commission fixe	par retrait	4,00 €
- commission proportionnelle au montant du retrait		
- en euros dans l'Espace Economique Européen		2,00%**
- en euros dans les autres pays ou en devises		2,50%**

Les opérations par carte bancaire réalisées en euros dans les pays de l'Espace Economique Européen, en francs pacifiques (dans les Pays et Territoires d'Outre Mer), en couronne suédoise ou en leu roumain sont gratuites.

Virements vers l'étranger*

› Virement international émis en euros ou en devises :		
- au guichet de votre agence	par virement	25,00 €
- par Internet	par virement	15,00 €
En cas de virement en devises, la commission de change proportionnelle au montant de la transaction s'applique en sus.		
› Supplément pour virement européen avec instruction particulière		Voir ci-après 20,40 €

Virements en provenance de l'étranger*

› Virement international reçu en euros ou en devises par virement		16,50 €
En cas de virement en devises, la commission de change proportionnelle au montant de la transaction s'applique en sus.		
		Voir ci-après

* Opérations en devises hors euros ou impliquant un pays hors Espace Economique Européen

** Pourcentage du montant de la transaction

Encaissement de chèques payables à l'étranger*

› Chèque en euros ou en devises inférieur ou égal à 450,00 €	12,00 €
› Chèque en euros ou en devises supérieur à 450,00 €	23,00 €
En cas de virement en devises, la commission de change proportionnelle au montant de la transaction s'applique en sus.	
	Voir ci-après

Opérations en devises*

› Frais de tenue de compte en devises	par an	71,00 €
› Commission de change		0,05 %**
- minimum		15,50 €
- maximum		250,00 €
› Frais pour achat / vente de devises en Bourse au comptant		30,00 €

* Opérations en devises hors euros ou impliquant un pays hors Espace Economique Européen

** Pourcentage du montant de la transaction

TARIFS JEUNES

Tenue de compte de dépôt

› Frais de tenue de compte, dès le 1^{er} compte (jusqu'à 28 ans inclus)	Gratuit
---	---------

Moyens et opérations de paiement

› Cotisation carte Point Argent Plus (12 à 17 ans inclus)	par an	14,25 €
à débit immédiat		
› Cotisation carte Visa Electron NRJ (à partir de 12 ans)	par an	35,70 €
à débit immédiat		
› Cotisation carte Visa Classic NRJ (à partir de 16 ans)	par an	47,10 €
à débit immédiat ou différé		

Cotisation à une offre groupée de services

› AFFINEA, la convention personnalisée (à partir de 16 ans)		
Réductions additionnelles sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention :		
- De 16 à 25 ans inclus : 35% de réduction supplémentaire		
- De 26 à 28 ans inclus : 20% de réduction supplémentaire		
› Convention NRJ BanquePop' (12 à 17 ans inclus)		
- Cotisation avec carte Visa Electron NRJ à débit immédiat sans SécuriPlus	par mois	1,00 €
- Cotisation avec carte Visa Electron NRJ à débit immédiat et avec SécuriPlus	par mois	2,00 €

Forfait Mobilité Internationale

› Offre mobilité carte (à partir de 16 ans)	par mois	11,00 €
Offre d'une durée de 3 mois minimum permettant la prise en charge des frais liés à l'ensemble de vos opérations par carte bancaire à l'international (hors commission de change).		
› Offre mobilité virement (à partir de 16 ans)	par mois	11,00 €
Offre d'une durée de 3 mois minimum permettant la prise en charge des frais d'un virement par mois émis en euros ou en devises par Internet avec CyberPlus gestion (hors commission de change).		

Le forfait Mobilité Internationale bénéficie d'avantages tarifaires dans le cadre de la convention de relation AFFINEA. Pour plus d'informations, reportez-vous à la rubrique «Cotisation à une offre groupée de service».

Crédits

› Frais de dossier prêts étudiants, apprentis, jeunes actif	Gratuit
--	---------

Assurances

› Assur – BP Enfant	par enfant et par an	19,00 €
Ce contrat a pour objet d'assurer la protection de l'enfant, 24h/24h et 365 jours par an, en cas d'accident survenant dans le cadre de sa vie privée et de ses activités scolaires et extra-scolaires.		
› Assur – BP Horizon :		
- formule individuelle	par an	26,00 €
- formule tous risques	à partir de	54,00 €
Destiné aux jeunes âgés de moins de 28 ans, ce contrat propose une assurance personnelle et / ou une assurance logement (responsabilité civile, frais de santé suite à accident, individuelle accident, capital études, dommages aux biens mobiliers, vol, dommages électriques...).		

TARIF acb

acb (Association des Clients et des Sociétaires de la Banque Populaire Occitane)

› Adhésion annuelle	14,00 €
----------------------------	---------

Pour plus d'informations, consultez le site Internet : www.acb-banquepopulaire.fr

RÉSOLUDRE UN LITIGE EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

La volonté de la Banque Populaire Occitane est de vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute. Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir.

Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

1. Votre agence Banque Populaire : votre premier interlocuteur

Prenez contact avec votre Conseiller/Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez directement ses coordonnées sur votre extrait de compte.

2. Le Service Qualité et Relation Client à votre écoute

Si votre agence tarde à vous répondre ou si vous n'êtes pas satisfait de la réponse ou de la solution apportée par votre agence, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Qualité et Relation Client, pour que votre demande soit réexaminée. Vous pouvez contacter le service par courrier, téléphone ou mail, en utilisant les coordonnées ci-après :

► Par courrier : BANQUE POPULAIRE OCCITANE

Service Qualité et Relation Client
Avenue Maryse Bastié BP 19
46022 CAHORS CEDEX

► Par téléphone : 05 81 22 00 00

(numéro non surtaxé, accessible du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h.)

► Par Internet : www.occitane.banquepopulaire.fr

rubrique « Contacter un conseiller » puis « Par E-mail »

Que ce soit du Service Qualité et Relation Client ou de l'agence, à défaut de réponse dans les 3 jours ouvrés, vous recevrez un courrier avec accusé de réception de votre demande. Nous nous engageons alors à vous répondre sous 15 jours ouvrés. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai qui, sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

3. En dernier recours, le Médiateur

Vous pouvez demander gratuitement l'intervention du Médiateur. Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de l'agence ou du Service Qualité et Relation Client, le Médiateur a pour mission de rechercher une solution amiable aux litiges entre la banque et toute personne physique.

Le Médiateur désigné par la Banque Populaire Occitane est une personnalité extérieure qui a été choisie en raison de sa compétence pour mener à bien sa mission et de son indépendance, gage d'impartialité dans le traitement de vos dossiers.

Vous pouvez le saisir en écrivant à :

Monsieur le Médiateur de la Banque Populaire Occitane
CS 70140
31133 BALMA CEDEX

Pour en savoir plus : consultez la charte de médiation de la Banque Populaire Occitane disponible sur le site de la banque www.occitane.banquepopulaire.fr

Vous pouvez également saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre d'un litige relatif à des services et placements financiers (tels que actions, obligations, OPCVM, SCPI et OCPI) à l'information des investisseurs, à l'exécution des ordres (délais, contenu), à des problèmes de tenue de compte titres. La saisie du Médiateur peut se faire :

- soit par voie postale : Monsieur le Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17 place de la Bourse
75082 PARIS CEDEX 02

- soit en complétant le formulaire de demande de médiation sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org. La charte de Médiation de l'AMF est également disponible sur ce site.

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE

• Le Service clientèle ALODIS :

Depuis la France, au 05 81 22 00 00 (prix d'un appel local)

Depuis l'étranger, au +(33)5 81 22 00 00 (coût variable en fonction du pays de l'opérateur)

du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h.

• Le site Internet www.occitane.banquepopulaire.fr

Zone EEE : Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.

Zone EURO : constituée par les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie.

Les présents tarifs peuvent être modifiés en cours d'année, après information préalable, deux mois avant leur mise en application. Les conditions ne figurant pas sur ce document peuvent être consultées dans nos agences.

Document non exhaustif.

Le crédit renouvelable **Facelia** est un produit de :

Natixis Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

NATIXIS FINANCEMENT, société anonyme au capital de 60 793 320 euros

Siège social : 5, rue Masseran 75007 PARIS

439 869 587 RCS PARIS.

Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 022 393.

Service Consommateurs - 89, quai Panhard et Levassor 75634 Paris cedex 13.

SécuriPlus et **Sécuri High-Tech**, sont des produits de :

BPCE Prévoyance

Société anonyme au capital social de 8 433 250 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

352 259 717 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Assur BP - Enfant et **Assur BP - Horizon** sont des produits de :

BPCE IARD

Société anonyme au capital social de 30 000 000 euros

Siège Social : Chaban de Chauray, 79000 Niort

401 380 472 RCS NIORT.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Banque Populaire Occitane : Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux établissements de crédit – Intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 022 714 – 560 801 300 RCS Toulouse. Siège social : 33-43, avenue Georges Pompidou 31135 BALMA cedex

